

CHEMINONS ENSEMBLE N° 12

Septembre 2010.

LE MOT DU MAIRE.

Les vacances sont déjà finies et, tous ou presque, nous avons repris nos activités. Pour certains, la reprise est quelques fois dure, voire pénible. Pour d'autres, aucun problème ne vient ternir la nouvelle année de labeur. Pourtant, nous avons tous tendance à oublier, pendant les vacances, les bonnes habitudes de la vie quotidienne.

Dernièrement, dans les rues de notre village, j'ai pu constater que de nombreuses personnes ne se souvenaient plus des règles du tri sélectif. Malheureusement pour elles, le responsable du ramassage a eu la malencontreuse idée de rappeler à son personnel les consignes à appliquer. C'est ainsi que de nombreux « sacs jaunes » sont restés sur le trottoir. Généralement, cet incident est rapidement réparé, mais pour certains habitants, ce dysfonctionnement a été pris avec beaucoup de mauvaise humeur. Je profite donc de ce mot du maire pour rappeler certaines règles.

Le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif en porte à porte est géré par la communauté de communes Saulx et Bruxenelle et sa compensation payée par les habitants sous forme de taxe. Ce système de ramassage et sa compensation (TEOM) ont été choisis par le conseil communautaire il y a quelques années. Tout le monde doit savoir que ce service obligatoire pour répondre à l'application des directives et lois en vigueur, est relativement onéreux (budget de plus de 500 000 € pour notre communauté de communes). Légalement, ce budget devrait être compensé entièrement par les taxes ou redevances payées par les habitants de notre communauté, environ 5 800 habitants. On voit tout de suite que les sommes perçues ne compensent pas les charges induites. La différence est partiellement équilibrée par l'effort que nous demandons à tous sur le tri sélectif. Ce ramassage particulier a lui aussi un coût mais, la collectivité perçoit quelques subsides grâce à la reprise monnayée des différents matériaux. Ceci nous permet donc de diminuer le coût global.

Lorsqu'un sac jaune est ramassé mais fait l'objet d'un refus au centre de tri, le coût du ramassage en est doublé : lors de la première manutention, son poids est comptabilisé, puis son traitement même négatif, au centre de tri, est également comptabilisé, puis son renvoi au centre général des ordures ménagères est aussi comptabilisé, ainsi que son traitement. Toutes ces opérations sont très onéreuses et c'est la collectivité, dans son ensemble, qui en paye les conséquences. C'est pourquoi je demande à tous les Cheminioniers de se montrer exemplaires dans toutes les opérations de tri et de dépôt des ordures ménagères. Je sais que je peux compter sur vous pour que Cheminon soit et reste un exemple pour notre communauté.

La mairie reste à votre disposition pour vous donner toutes les informations que vous jugeriez nécessaires. Bien que chaque habitation ait déjà été destinataire d'une plaquette rappelant les impératifs du tri sélectif, nous en possédons encore quelques exemplaires et elles sont à votre disposition.

Il me faut rappeler aussi que les dépôts sauvages sont susceptibles d'être pénalisés de 1 500€ avec confiscation du véhicule éventuellement utilisé. Le fait de laisser le ou les sacs de déchets sur le trottoir en dehors des périodes de ramassage (uniquement la veille au soir du ramassage considéré) est considéré comme un dépôt sauvage.

Avant de conclure, je veux aborder un dernier point qui me tient à cœur et qui, je le sais, fait partie de vos préoccupations : le système de taxation des ordures ménagères actuel semble injuste pour certains. J'en suis conscient et je peux dire aujourd'hui que la communauté de communes étudie un système plus équitable, donc plus juste. Je ne peux malheureusement pas encore donner de précisions sur ce problème délicat mais soyez certains qu'à l'échéance du contrat que nous vivons actuellement (encore un an et demi) une méthode de prélèvement innovante sera mise en place pour améliorer l'équité et préserver le pouvoir d'achat de tous.

Je vous souhaite encore une bonne reprise et, rêvons un peu, imitons les enfants en disant « vivement les prochaines vacances ».

LISTE ÉLECTORALE : INSCRIPTION ET RÉVISION.

INSCRIPTION : (Article R 5 et L 1 à L 7 du Code Électoral).

Les demandes d'inscriptions doivent parvenir en mairie jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre (pour 2010, le vendredi 31 décembre).

Les demandes doivent être déposées personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, muni d'un mandat écrit, soit être adressées par courrier, au moyen du formulaire agréé prévu à cet effet.

RÉVISION : (Article R 6 à R 17-1 et L 16 à L 29).

À chaque bureau de vote correspond une liste électorale. Toutes les listes électorales font l'objet d'une révision annuelle au cours d'une période qui débute le 1^{er} septembre et s'achève le dernier jour du mois de février.

Cette révision est prise en charge par une commission administrative qui examine toutes les rectifications à apporter.

À compter du 10 janvier, les services municipaux affichent en mairie, pendant 10 jours, un tableau rectificatif des listes électorales qui peut être contesté au cours de cette période par les électeurs.

Actuellement la liste électorale de CHEMINON comporte 565 inscrits pour une population d'environ 630 habitants. Au premier coup d'œil on constate que la différence de 65 personnes est très inférieure à toute la jeunesse du village.

Il y a 66 personnes qui ont déménagé et dont la radiation n'a pas été demandée. Il y a également 39 personnes qui n'habitent plus chez leurs parents et pour lesquelles le Maire

adressera une correspondance aux familles afin d'obtenir des renseignements précis sur la situation.

Ainsi aux dernières élections régionales, à CHEMINON, le taux de participation a été de 48 % alors qu'en réalité il devait être de 59 %.

QUAND L'HISTOIRE LOCALE REJOINT L'HISTOIRE DE L'EUROPE.

Il y a quelques jours c'était la rentrée des écoles, mais « *qui a eu cette idée folle, un jour d'inventer l'école ?* » Mais oui, bien sûr, « *c'est ce sacré CHARLEMAGNE* » (ce n'est pas lui qui l'a rendu obligatoire).

CHARLEMAGNE, l'empereur à la barbe fleurie (au fait pourquoi ?*) a passé une partie de son enfance à **PONTHION** (20 Km de CHEMINON).

* (C'est un surnom donné par les historiens, car la barbe blanche est un signe de sagesse.)

Ponthion peut s'enorgueillir d'un passé extraordinairement riche. Quand on sait que le village ne compte plus que 114 habitants, on a peine à imaginer qu'il ait pu jouer jadis un rôle capital.

Ponthion signifie " pont ". Primitivement simple relais, Ponthion voit les Gaulois, les Gallo-romains, les Francs s'implanter. Le premier habitant connu de Ponthion est un certain **MAURELLUS**, qui, tout en claudiquant, entreprend le pèlerinage de Tours et recouvre la santé au tombeau de Saint-Martin.

Ponthion aux temps des Mérovingiens.

Les Mérovingiens apprécient l'importance des lieux, y établissent une villa (vaste domaine rural). Il semble que **THIERRY 1^{er}**, fils aîné de CLOVIS, soit le premier à y édifier une résidence vers 530. Ses successeurs consolident leur installation et y annexent une prison pour personnages illustres.

Le VI^e siècle est constamment troublé par des querelles intestines et des questions d'héritage entre puissants. En 564, **SIGEGEBERT**, roi d'Austrasie ⁽¹⁾, s'empare de Soissons et y fait prisonnier son neveu **THÉODEBERT**, qu'il retient prisonnier à Ponthion.

Ponthion devient ensuite un palais qu'occupe au temps de Charles Martel le roi nominal de Neustrasie ⁽²⁾, **THIERRY IV**.

(1) **AUSTRASIE** : Royaume Franc, capitale Reims puis Metz. Région Nord-Est de la France actuelle, plus une partie de la Belgique, de la Hollande et de l'Allemagne.

(2) **NEUSTRASIE** : Capitale Soissons. Région Nord-Ouest de la France sauf la pointe Bretagne.

Au temps des Carolingiens.

Avec l'avènement des Carolingiens, Ponthion atteint son apogée. PÉPIN le BREF, père de CHARLEMAGNE y réside souvent.

Pour comprendre ce qui va se passer à Ponthion, il faut se rappeler que le VIII^e siècle est agité par maintes convulsions.

Les maîtres de l'empire romain résidant à BYZANCE (aujourd'hui Constantinople), sont menacés par les musulmans. Le pape à Rome est lui, menacé par les Lombards (*Lombardie : partie Nord-Ouest de l'Italie*).

Le roi des Lombards, s'empare des possessions du pape. Le souverain pontife se tourne alors vers **PÉPIN le BREF** pour y chercher un appui. Malgré l'hiver, il n'hésite pas à traverser les Alpes, en passant par Saint-Maurice en Valais, Pontarlier, Langres ; il atteint Ponthion le 5 janvier 754.

PÉPIN le BREF a dépêché à sa rencontre le petit Charles, âgé de 11 ans, le futur CHARLEMAGNE, l'accueille à une lieue (4 Km) de son palais, en se faisant son écuyer.

La rencontre entre PÉPIN le BREF et le Pape ÉTIENNE II se déroula au palais de PÉPIN à Ponthion. Cette rencontre fut un événement fondateur pour l'Europe carolingienne.

PÉPIN le BREF séjourne encore à Ponthion en 762. CHARLEMAGNE, roi des Francs en 768, préférerait vivre à Aix-la-Chapelle et aucun texte ne fait mention de son passage à Ponthion au cours de son règne (768-814).

CHARLES le CHAUVÉ, roi de France depuis 843, prend l'habitude de célébrer les fêtes de Noël à Ponthion.

En juin 876, Charles le Chauve convoque un concile en son palais impérial de Ponthion. Cette assemblée conciliaire va tenir ses assises pendant près d'un mois, réunissant un grand nombre d'évêques, prêtres de divers diocèses et d'illustres personnages laïcs, envoyés en ambassade. Les Installations de Ponthion devaient donc, être assez conséquentes pour héberger et nourrir autant d'hôtes de qualité.

Le déclin.

Après la mort de Charles le Chauve (877), Ponthion reste habituellement inoccupé. LOUIS II le BÈGUE n'y passe qu'une seule fois, en 879.

CHARLES le GROS ceint la couronne impériale en 882, et c'est à Ponthion, en juin 885, qu'il vient se faire reconnaître roi des Francs occidentaux.

Le dernier souverain qui séjourne à Ponthion s'appelle CHARLES le SIMPLE. Le 17 mars 904, il y confirme un échange de terres, passé entre lui et l'évêque de Châlons.

Trois ans plus tard, Charles le Simple, donne le château de Ponthion à son épouse Frédéronne, qui en 909, l'abandonne à l'Église de Compiègne. Celle-ci voulait qu'après sa mort, son frère BOSON, évêque de Châlons, en eût l'usufruit. En fait, le comte Héribert de Vermandois s'empare du domaine. En représailles, Louis d'Outremer, fils de Charles le Simple, dévaste et rase toutes les installations ponthionnaises en 952, au cours de la guerre civile qui l'oppose à Hugues le Grand, le père d'HUGUES CAPET.

Ponthion, qui avait connu la gloire et la prospérité avec la dynastie carolingienne, s'éteint donc avec elle.

À la suite de cet événement, un long silence s'appesantit sur Ponthion. Ce n'est qu'en 1110 que surgit RICHER de PONTION, qui figure parmi les fondateurs de l'Abbaye de CHEMINON.

Les derniers à posséder la seigneurie de Ponthion furent la famille De FRÉDY, d'origine italienne, arrivée en France dans le sillage de Marie de Médicis. Cette famille compte les derniers seigneurs de Ponthion de 1714 à la révolution. Le dernier, GASTON de FRÉDY, seigneur de Vavray-le-Grand, hérite du titre de Ponthion.

Un jour, durant la Révolution, il doit se cacher dans une trappe secrète, mais la fermeture s'étant coincée, il y mourut.

Sources: Extrait de l'ouvrage " Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne " par l'abbé André KWANTEN et Internet.

L'ÉPIDÉMIE DE CHOLÉRA À CHEMINON EN JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 1854.

À l'époque, la population se compose pour 90 % de charbonniers ou bûcherons, qui vivent en forêt pendant toute la saison des travaux, ne rentrant chez eux qu'à de très longs intervalles, après avoir reçu la paye. Les autres possèdent quelques terres et s'adonnent à la culture.

Leur alimentation est presque exclusivement végétale. Ils se nourrissent de pain, souvent de qualité très inférieure, de légumes cuits à l'eau, d'un peu de laitages et de mauvais fruits. La viande de boucherie leur est presque inconnue, la viande de porc même est très rare dans les pauvres ménages, bien qu'on nourrisse à Cheminon une quantité de truies. Mais leurs petits sont vendus très jeunes et conduit sur les marchés voisins où ils trouvent des acheteurs capables de les engraisser.

Les causes :

Lorsque l'épidémie éclata à Cheminon, il y avait près d'un an que les habitants éprouvaient les plus dures privations. La rareté des travaux en forêt, le prix élevé des subsistances, un hiver rigoureux, les pluies continuelles pendant la saison chaude, tout avait contribué à augmenter les besoins en annihilant les ressources. Combien manquaient du plus strict nécessaire ? Aussi le fléau devait-il trouver dans ces organismes appauvris une proie facile à dévorer !

Il faut aussi ajouter aux carences alimentaires le manque d'hygiène collective et l'insalubrité. Les chaussées des rues sont encaissées de chaque côté par des terrains élevés de un à plusieurs mètres sur lesquels sont construites des maisons en bois et terre glaise, couvertes en tuiles courbes, et composées généralement d'un rez-de-chaussée humide et d'un grand grenier. Entre le seuil de chaque habitation et le sol propre de la rue, s'étale un ignoble fumier de porc, datant souvent de plus d'une année, tantôt s'étendant sur une pente continue jusqu'au ruisseau qui limite la chaussée, tantôt surplombant au moyen d'un mur d'accotement formé de moellons posés les uns sur les autres sans ciment. Aussitôt qu'une pluie vient à laver ces fumiers, l'eau entraîne le purin, et le promène dans toute la longueur du village, répandant dans l'air une infection insupportable pour les étrangers.

Entre les maisons qui font face aux rues ont été aménagées d'étroites et nombreuses ruelles, toujours humides d'eaux sales et croupies, et conduisant à ces cours encombrées de fumier, sur lesquelles s'ouvrent les plus affreuses masures qu'on puisse imaginer. En ce lieu se pressent, dans un espace privé d'air et de lumière, des familles nombreuses, gîtant sur un terrier humide, couchant dans d'étroites alcôves garnies presque uniquement de paille qui ne se renouvelle qu'à de très longs intervalles.

Le cœur se serre de tristesse à la vue de ces obscurs réduits, de leur sale et chétif mobilier, et de ces nombreux enfants qui, après avoir couru le village nu-tête et nu-pieds couverts d'habits en lambeaux, s'y rassemblent le soir pour dormir quatre ensemble dans ces couches informes dont nous avons parlé.

Mortalité :

En 1854 on a dénombré 144 décès pour 600 malades, et 127 orphelins. En 1832 à Cheminon le choléra avait déjà provoqué la mort de 80 personnes."

La population de Cheminon, au moment de l'épidémie, était de 1372 habitants. 340 Habitants environ, (le quart du village), étaient absents et restèrent absents le temps de l'épidémie, soit qu'ils fussent en forêt comme charbonniers sédentaires, soit qu'ils fussent en moisson dans des localités où le choléra n'existait pas.

1032 personnes se trouvaient au village durant l'épidémie. 58 % ont été malade et 14 % sont décédés.

Contagion :

Certaines familles très nombreuses ont bénéficié, durant l'épidémie, d'une immunité complète. D'autres ont été pratiquement décimées (dans une même famille 18 personnes malades, 15 sont décédées). Dans la rue de Châlons, la plus touchée, la mortalité a été de 1 décès sur 4 habitants ⁽¹⁾, alors qu'elle a été de 1 sur 15 dans la rue Haute.

Dans ses conclusions l'auteur préconise : « *Il faudrait enfin que le cimetière du Sud fût à jamais interdit, et qu'on se hâtât de le planter d'arbres, avec obligation de laisser à l'état de plantation pendant 15 à 20 ans* ».

(1) Sans doute que la situation géographique de la rue de Châlons par rapport au cimetière du haut n'est pas étrangère au taux élevé de mortalité dans cette rue, en comparaison à celui de la rue Haute (4 fois plus de décès rue de Châlons).

Quelques années auparavant, la commune avait abandonné l'ancien cimetière situé au Nord et au pied du pays, et acheté un terrain au Sud et dominant le village. C'est là, que furent inhumés les premiers décédés. Mais les eaux qui lavaient ce cimetière descendaient sur un lit d'argile jusque dans la rue de Châlons, la plus salubre à cette époque et aussi celle qui a le plus souffert.

Le maire se hâta de faire enterrer les morts dans le cimetière ancien, celui du bas, on veilla à ce que les fosses fussent profondes, et des mesures furent prises pour la désinfection du cimetière du haut.

Extrait du livret « le choléra à CHEMINON » par le docteur OD. CHEVILLION. Réalisé grâce au prêt de ce livret par une famille de CHEMINON., merci à elle.

LE SOUVENIR ET LE RESPECT DÛ AUX « MORTS POUR LA PATRIE ».

Le jour du 11 novembre un certain nombre d'entre nous vont se rassembler au monument aux morts afin de manifester le souvenir et le respect dû aux morts de la commune pour notre pays.

44 noms de combattants de la 1^{er} guerre mondiale sont inscrits dans le marbre du monument. Deux sont morts le 6 septembre 1914, peut-être durant la 1^{er} bataille de la Marne, au cours des combats de MAURUPT du 6 au 11 septembre 1914.

Dans le cimetière du haut, il y a deux tombes de soldats tués au cours de ces combats de Maurupt. En entrant par la petite porte latérale, vous trouverez à votre droite la tombe du **Commandant MUZARD** et à votre gauche, la tombe plus modeste du **Lieutenant LINEL**. Jusqu'à son décès en 1999, c'est Mlle Marie Cécile POIRIER qui entretenait ces deux tombes.

Au cours de vos visites dans ce cimetière pensez à eux. Peut-être que sans leur esprit de sacrifice, leur volonté de tenir le terrain, Cheminon aurait été occupé par les Allemands ou rasé par l'artillerie, allemande ou française, et peut-être ne seriez-vous pas là aujourd'hui, faute d'ascendants !

Le Commandant MUZARD commandait le 1^{er} bataillon du 72^e Régiment d'Infanterie (72^e R.I.).

(Ce régiment fort de 3500 hommes au début des combats de Maurupt le 6 septembre en avait perdu 1800 au soir du 11 septembre).

72^e R.I. Journée du 8 septembre 1914. Extrait.

Le combat recommence dès 4h30. Le 1^{er} bataillon (Cdt Muzard) occupe la lisière nord des bâtiments de la tuilerie et de la carrière qui s'étend jusqu'à MONTTOIS. Pendant toute la matinée le bataillon subit de violents bombardements qui causent des pertes sensibles.

Vers 11 heures, des obus arrivent de la droite prenant la position en enfilade. Le commandant du régiment donne l'ordre d'évacuer la tuilerie et de se rassembler au sud de MAURUPT à la lisière du bois (bois compris entre les routes vers Cheminon et vers Saint Eulien). Le mouvement s'opère sous un bombardement intense et le bataillon est à peine rassemblé que l'ordre d'occuper MAURUPT est à nouveau donné.

Trois compagnies sont envoyées à l'est du village, une autre se dirige sur le MONTAIS d'où elle chasse quelques patrouilles ennemies. Le soir la compagnie dans l'impossibilité de rester à MONTAIS violemment bombardé, se reporte à la lisière du bois et rejoint le bataillon au Sud est de MAURUPT vers 22 heures. Le commandant MUZARD fut tué pendant l'attaque du MONTAIS.

Le Lieutenant LINEL François Louis né le 20 mai 1882 à HAUDIOMONT (55), était officier adjoint au commandant du 18^e Bataillon de Chasseurs à Pied (18^e B.C.P.).

Combats du 18^e B.C.P. du 6 au 11 septembre 1914. Extrait.

Posté le long de La Saulx, de PARGNY à SERMAIZE, le Bataillon dispute pendant deux jours les passages de la rivière et du canal aux troupes du XVIII^e Corps de Réserve allemand.

On se bat au pont du canal, à la ferme de l'Ajot, à la Tuilerie de PARGNY. Le capitaine De MAISMONT est tué au passage à niveau de la voie ferrée. Attaqué vigoureusement de front, débordé sur ses ailes, le Bataillon abandonne, le 7 au soir, la ligne de La Saulx pour se reporter sur le front MAURUPT-CHEMINON où, pendant deux autres journées, se livrent des combats sous bois. Le 10 au petit jour, l'ennemi tente un suprême effort. Il lance sur MAURUPT cinq régiments d'infanterie (10 contre 1), réussit à enfoncer la garnison du village dont il est le maître un instant, mais il est aussitôt contre-attaqué et la journée se passe en une série d'actions extrêmement violentes qui ont pour résultats d'arracher à l'adversaire les restes fumants de MAURUPT et de le rejeter dans les bois.

Le 18 B.C.P. y prend une part glorieuse ; à la fin de la journée, beaucoup des siens sont restés sur le champ de bataille qui demeure de l'avis de tous, l'un des plus impressionnants de la guerre.

Le lieutenant LINEL est tombé, parmi tant d'autres, au cours de ces combats.

Durant les journées du 8 au 10 septembre, près du tiers des unités qui ont combattu en ce point, ligne MAURUPT- CHEMINON., a été mis hors de combat. Des compagnies entrées dans le combat avec 250 hommes en sont sorties avec 10 hommes et un gradé.

Il faut nous rappeler les deux conflits mondiaux. Si nous renions la mémoire, le sacrifice de toutes ces vies perd tout son sens. Ils sont morts pour nous, pour leurs foyers, leurs familles, pour un ensemble de traditions qu'ils chérissaient et pour un avenir en lequel ils croyaient.

Ils sont morts pour la France. Qu'ils soient blanc ou noir, appelés, volontaires ou soldats de métier, le sens de leur sacrifice dépend de la conscience nationale collective.

Au-delà des deux guerres mondiales, souvenons-nous de toutes ces personnes mortes pour la France, pour la gloire du Drapeau, pour l'honneur de la Patrie qu'elle est été Royale, Impériale ou Républicaine, son nom a toujours été « France » et c'est à nous de perpétuer la mémoire de nos ancêtres.

NOS PEINES ET NOS JOIES.

Décès :

- Le 5 juillet, M. Raymond GENTIL 89 ans.
- Le 9 août, M. David JACOBÉ 42 ans.

Mariages :

- Le 17 juillet, Mlle Laetitia CHAMOURIN et M. Alain BOURGEOIS.
- Le 31 Juillet, Mlle Angie POULIN et M. Ronny BETTING.

Arrivées :

- M. et Mme Bruno et Sandrine PAROCHE, leurs enfants Tibaut et Lucas ; 15, rue de Châlons.
- M. Nicolas POUPART et Mlle Éline COMMUNAUDAT ; 8 bis, rue de Maurupt.
- M. Fabien CARPENTIER ; 5, rue Haute.
- M. Bruno CASTELLO et Mlle Sandrine MICHELIN et Alexandre, Lucas GIMENEZ ; 34, rue Bénard.

LES NOBERTES :

La noberte ou « prune de Norbert » fut cultivée puis bonifiée au XII^e siècle, par les moines de l'ordre de saint Norbert, dans l'abbaye des Prémontrés de Laval-Dieu près de MONTHERMÉ.

Puisque c'est la saison, voici une recette ardennaise de confiture de nobertes (L'Union, août 2010)

Préparation :

Dans une marmite en cuivre à confitures, faire « fondre » et rendre leur jus à 1 Kilo. de nobertes. Quand les fruits sont éclatés, les passer au moulin à légumes en acier inoxydable, avec la grille à moyens trous, pour en prélever les grosses peaux et surtout les noyaux (fort adhérents à la chair des fruits). On récupère ainsi une bonne partie de la pulpe des fruits.

Remettre ces derniers dans la bassine avec 750 g. de sucre, bien mélanger, amener à ébullition et laisser cuire 20 mn.

On obtient une confiture onctueuse et bien fluide, à la jolie couleur violette, agréablement acide et très parfumée, facile à tartiner sur le pain, comme sur les gaufres ou les crêpes.

NUMÉROTAGE DES MAISONS.

Tout propriétaire est obligé d'apposer de façon visible à l'extérieur à front de rue le numéro qui lui a été attribué par la Commune. Dans le cas d'une nouvelle construction, le propriétaire a l'obligation d'afficher le numéro qui lui aura été attribué dans les 15 jours qui suivent la réception de ce numéro.

En France, la numérotation des bâtiments est laissée à l'initiative du maire de la commune dès lors que cette mesure est nécessaire. Il n'existe aucun système imposé, certaines communes peu peuplées comportent d'ailleurs des rues où aucun numéro n'est établi, mais le système le plus courant est le système européen, que nous appliquons.

Pour la petite histoire : Le numérotage des maisons à PARIS remonte à 1507 (règne de Louis XII, prédécesseur de François 1^{er}). Cela ne se généralisera qu'à la fin du XVIII^e siècle. Le numérotage actuel date du décret du 4 février 1805.

-Si vous ne possédez pas de plaque de numéro, il faut en faire la demande à la mairie.

-Si vous avez procédé à des travaux sur les façades de votre habitation et déposé la plaque, vous devez la réinstaller.

-Il est rappelé que les plaques indiquant le nom de la rue ne doivent pas être déplacées, même pour convenance personnelle.

POUR VIVRE HEUREUX VIVONS CACHÉS dit le proverbe, oui, mais le facteur risque de réexpédier votre courrier si votre nom ne figure pas sur votre boîte à lettres.

« Le nom doit être mentionné sur la boîte à lettres sinon le facteur peut refuser de distribuer le courrier » (Recommandation de La Poste).

À CHEMINON, nous avons la chance d'avoir une préposée qui connaît les noms et les adresses de tous les habitants, alors même sans nom, le courrier sera mis dans la bonne boîte. Mais comme tout le monde il lui arrive de prendre des vacances, heureusement, mais aussi de tomber malade, malheureusement ! C'est donc une remplaçante et pas toujours la même, aussi l'absence de nom ne va pas sans leur poser problème. Alors pour elle, mais aussi pour vous, pensé à mettre votre nom sur votre boîte à lettres.

TABLEAU D'OCCUPATION HEBDOMADAIRE DE LA SALLE POLYVALENTE.2010/2011

<i>Jours.</i>	<i>Horaires.</i>	<i>Clubs.</i>	<i>Activités.</i>	<i>Grande Salle.</i>	<i>Petite Salle.</i>
Lundi	14h00-17h00	Écoles.	Mme HENRY .(Sport).	XX	
Lundi	20h30-21h30	Trois-Fontaines.	Gymnastique Volontaire.	XX	
Mardi	15h00-16h30	Écoles.	Sport. Classe de Mme GUERARD Aurore.	XX	
Mardi	18h00-19h00	Loisirs et Détente.	Danse avec Laetitia. CP/ CE 1.	XX	
Mercredi	13h45-17h00	Club Saint Nicolas (A.F.R.)	Cartes, Scrabble, etc. ... M. PARISOT Pierre.	Tous les 15 jours	XX
Mercredi	17h00-18h00	Loisirs et Détente.	Danse. Mme VEYDARIER. MS / GS.	XX	
Mercredi	18h00-20h00	Loisirs et Détente.	Badminton et Tennis de table.	XX	
Jeudi	18h00-19h00 19h00-20h00.	Loisirs et Détente.	De 7 à 13 ans, ROLLER avec Laetitia. De 14 à 77 ans ROLLER avec Laetitia.	XX	
Vendredi	14h00-16h45	Écoles.	Classe de Mme DEVOS (Sport).	XX	
Vendredi	18h45-19h45	Loisirs et Détente.	Danse avec Lorelei. CE 2 / CM 1 / CM 2.	XX	
Vendredi	19h45-20h45	Loisirs et Détente	Danse avec Audrey. Enfants de 12 à 16 ans.	XX	
Vendredi	20h45-23h00	A.F.R.	Danse de Salon.	XX	

MANIFESTATION DES ASSOCIATIONS : OCTOBRE À JANVIER 2011.

- 9 octobre : ASC ; Repas dansant.
- 30 octobre : Loisirs et Détente ; Halloween.
- 6 novembre : Loisirs et Détente ; Soirée Kérivel.
- 13 novembre : ASC ; Loto.

- 18 décembre : ASC ; Goûter de Noël.
- 22 décembre : Goûter des anciens.
- 31 décembre : Comité des Fêtes ; Réveillon de la Saint-Sylvestre.
- 15 janvier 2011 : Mairie ; Accueil des Nouveaux Arrivants.

PALMARÈS DES MAISONS FLEURIES DU VILLAGE.

M. PARTY Jim, 27, rue CONNESSON...//... M. COCHON Georges, 12, rue BASSE...//...
 Mme PEROT Renée, 21, rue BASSE...//... M. DIGARCHER J.Pierre, 3, rue CONNESSON...//...
 M. VERNAY Bernard, 55, rue HAUTE...//... Mme BOUZENOT Jeanine, 74, rue HAUTE...//...
 Mme NOËL Thérèse, 8, rue de VITRY...//... Mme FAGNANT France, 8, rue HAUTE...//...
 M. THIOLIERE Gérard, 33, rue CONNESSON...//... M. NOUGARÈDE René, 20, rue CONNESSON.
 M. COLAS Michel, 11, rue RICHELET...//... M. POULIN Pascal, 57, rue HAUTE...//...
 M. THOMAS J.Pierre, 2, rue de L'ABBAYE...//...Mme JACOBÉ Georgette, 67, rue HAUTE...//...
 M. MULEM Patrice, 9, rue RICHELET.

Le Conseil Municipal leur adresse ses félicitations.

RESULTATS SCOLAIRES -Juin 2010.

BREVET DES COLLEGES

BARRILLIOT Benjamin // LONGUEVILLE Elise // PETIT Lucas // WARNOTTE Lorelei.

CAP : CARITTE Annick (Employée de Commerce Multi-Services) - CHESNAIS Audrey (Esthétique, Cosmétique ,Parfumerie) - FEVRE Julien (Menuiserie) - REUTER Mathieu (Conducteur d'Engins).

BAC TECHNOLOGIQUE : BARRILLIOT Alexandre (Sciences et Technologies de la Gestion).

BAC GENERAL : NEMARD Maximilien (scientifique).

RENTREE SCOLAIRE 2010/2011

La rentrée scolaire a eu lieu le jeudi 2 septembre 2010 pour :

- 53 enfants à l'école de CHEMINON (46 de CHEMINON et 7 de TROIS FONTAINES) et 18 enfants à l'école de TROIS FONTAINES (12 de CHEMINON et 6 de TROIS FONTAINES).

Comme l'an dernier, Mme Natacha COCHENER assure la Direction de l'École de CHEMINON et Mme Sophie DEVOS, celle de TROIS FONTAINES.

La répartition est la suivante :

Classe de Mme Natacha COCHENER : 19 élèves dont 2 en Très Petite Section, 11 en Petite Section et 6 en Moyenne Section .

Classe de Mme Aurore GUERARD : 21 élèves (11 en Grande Section et 10 en CP)

Classe de Mme Hélène HENRY : 13 (10 en CE1 et 3 en CE2)

Classe de Mme Sophie DEVOS : 18 élèves (12 en CM1 et 6 en CM2)

Les M.A.P. (Modules d'Aides personnalisées) sont reconduits encore cette année, le mardi et le jeudi de 17 h à 18 h. Ces créneaux sont proposés aux enfants et laissés à l'appréciation des parents.

GARDERIE PERISCOLAIRE.

Depuis la rentrée scolaire une garderie, de 7 h 30 à 8 h 50 et 17 h 00 à 18 h 30, est mise en place afin de répondre aux besoins des familles dont les deux parents travaillent. Mme Maud PETIT a été recrutée pour assurer ce service . À ce jour, 8 enfants viennent régulièrement à la garderie, ce qui représente 6 familles sur les 17 qui ont fait une préinscription en juin.

ENTREES EN 6° AU COLLEGE. : 12 nouveaux collégiens.

CABRILLON Anthony - CADECK Pauline - CASTELLO Allan - DESANLIS Pauline - GAY Fallone - JACOBÉ Théo - LAVANDIER Quentin - MENISSIER Jason - OLIVIER Baptiste - PARTY Mallaury - PLERINI Fabio - WIDMER Hélène

Ces élèves ont reçu un dictionnaire pour marquer ce passage. En effet, comme depuis deux ans, la municipalité a souhaité les aider en leur offrant un dictionnaire qui, très certainement, les accompagnera tout au long de leurs études

Cette remise a eu lieu à l'école de TROIS FONTAINES, le 2 juillet, jour des "grandes vacances".

TRANSPORTS SCOLAIRES.

Cette année, l'effectif des élèves transportés vers le COLLEGE Louis Pasteur de SERMAIZE est passé de 25 à 29 élèves.

Quant au Lycée François 1er de VITRY-LE-FRANCOIS, 6 élèves empruntent le transport, contre 7, l'an dernier et 3 s'y rendent par leurs propres moyens (4 élèves restent à l'internat).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHEMINON.

La bibliothèque a retrouvé son local habituel, après rénovation, depuis plusieurs mois déjà, au 1^{er} étage de la Mairie.

Des livres de toutes catégories renouvelés régulièrement sont à la disposition des habitants.

-Romans, récits, biographie, documentaires, beaux livres.

-Livres et Albums pour enfants, bandes dessinées.

-Ouvrages sur CHEMINON, villages voisins et la région.

-Les permanences sont assurées désormais, à partir du mois d'octobre, **Chaque samedi de 14heures à 15 heures.**

LES TRAVAUX D'ÉTÉ.

À cette occasion, des travaux de peinture ont eu lieu, d'abord à la salle polyvalente : la petite salle a été repeinte et le plafond changé. Les deux ponts métalliques, l'un conduisant au cimetière du bas et l'autre à la Petite rue Lallement, ont été rafraîchis. Les bois du lavoir, des rambardes derrière la salle polyvalente, du garage et du logement de la poste, puis les volets de la poste, de la mairie et du logement attenant et pour finir les fenêtres de l'école ainsi que les deux grilles à l'intérieur de la cour ont reçu quelques couches de peinture.

Pendant cette période aussi, la rivière a été débarrassée de ses roseaux, entre la Petite rue Lallement et la Station d'épuration. Le sentier de l'abbaye a été nettoyé (entre la rue Connesson et le Chemin des Bossards).

LES AIDES DE L'O.P.A.H.

Retour en arrière : Dans le Cheminons Ensemble n° 8 de septembre 2009 nous avons joint une feuille afin de vous informer de l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)**.

C'est un dispositif permettant d'aider les propriétaires à améliorer leur logement ou celui de leurs locataires.

Le propriétaire bénéficie d'aides financières exceptionnelles.

QUI PEUT-ÊTRE BÉNÉFICIAIRE ?

>>> Les propriétaires de logements, non meublés, loués au titre de résidence principale.

>>> Les propriétaires de logements vacants voulant louer au titre de résidence principale.

>>> Les propriétaires occupants dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds.

Exemple : Un couple avec un enfant gagnant 2 800 € par mois est susceptible d'obtenir une aide.

TYPE DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS.

Travaux d'économies d'énergie, de mise aux normes, d'accessibilité et d'adaptation du logement, de sortie d'insalubrité, de suppression des peintures au plomb, de remplacement des menuiseries, ...

LES AIDES.

Il s'agit de subventions (jusqu'à 70 % de subventions du montant des travaux), de primes (jusqu'à 2 000 € d'éco-primes), de prêts bonifiés et d'abattements fiscaux (environ 60 % des revenus locatifs).

OÙ SE RENSEIGNER ?

Les permanences ont lieu de 10h30 à 12h00.

>>> Le 1^{er} lundi du mois à la Mairie de Vanault-les-Dames.

>>> Les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois à la CCSB derrière la Mairie de Sermaize-les-Bains.

Assistance et conseils gratuits au : 0 800 77 29 30 (N° Vert).

Des habitants du village ont obtenu cette aide.

Pour couper court à certaines rumeurs qui circulent faussement, les travaux entrepris sur une maison de la rue de Châlons entrent dans ce type de travaux subventionnés. La commune n'a rien à voir dans ce dossier, si ce n'est quelques conseils, ce qui semble tout à fait normal.